



2022 - Flash Info CGT – CSE n°12

Chers Collègues

CESI CGT vous propose une synthèse du CSE du 16 décembre 2022, et vous livre sa lecture des débats.

Expertise sur la politique sociale

Le rapport d'expertise sur la politique sociale, qui avait été demandé par le CSE, a été remis à la direction et aux élus.

Il pointe entre autres des taux de sortie de l'effectif CDI sensiblement plus élevés que la moyenne dans certains établissements et il s'avère que beaucoup de salariés mettent fin à leur période d'essai à leur initiative.

Dès lors, on peut s'interroger sur la perception des nouveaux salariés d'un certain malaise à CESI. Les élus dénoncent régulièrement ce malaise général, qui n'est pas lié à une personne ou à une région. Le management n'est pas si bienveillant que la direction le pense, et nos collègues entendent des phrases qui les invitent à partir s'ils ne sont pas satisfaits. Ce qu'ils ont l'air d'avoir compris...



En ce qui concerne les rémunérations, le rapport fait ressortir d'une part que les écarts de salaire homme femme persistent, et qu'aucun plan d'action n'est prévu pour les supprimer. D'autre part, dans un contexte d'inflation et de refus d'augmentation substantielle, de très nombreux salariés ont vu leur pouvoir d'achat diminuer, ce qui a un impact fort sur les familles. **(Pour rappel la CGT avait demandé lors des négociations précédentes portant sur les salaires : une augmentation de 250 € pour tous).** CESI CGT ne peut que constater une direction sourde aux demandes de l'ensemble des salariés.



Enfin, le changement de classification a conduit à la transformation de beaucoup de statuts cadre à cadre sous condition. La direction se réfugie derrière la stricte application de la convention collective, quand rien ne l'empêche d'appliquer des mesures plus favorables. Par exemple, un passage du palier 25 au 26 impliquerait une augmentation substantielle pour des centaines de salariés.

Information sur la CSSCT

Les élus de la CSSCT réalisent régulièrement des visites d'établissement, avec pour objectif de s'assurer de la qualité des conditions de travail des salariés. Récemment les établissements d'Aix et de Montpellier ont ainsi été visités, sans que rien de notable ne soit relevé. Dans le premier semestre 2023, la CSSCT se rendra dans les établissements de Strasbourg et de La Rochelle. N'hésitez pas à contacter vos élus avant ou pendant ces visites.

Flex Office

Après Nanterre, Bordeaux et Lyon, c'est au tour du campus de Rouen de passer en Flex Office. Indépendamment des questions d'hygiène, qui restent à éclaircir, CESI GT constate une fois encore que la direction en manque de m2 fait des économies sur les constructions sans pour autant accepter de verser une indemnité liée à la mise en place du télétravail.

La CGT-CESI vous souhaite une très belle année 2023